

20 appliqués comme les excédens desdits
 20 fonds sont applicables présentement &
 20 qu'il sera ouvert à la Recette de l'Echi-
 20 quier de Sa Majesté à la Banque d'*Angleterre*
 20 & à la Maison de la Compagnie du *Sud*, des
 20 Régîtres pour l'enrégistrement desdites sou-
 20 scriptions ou consentemens.

Le 10. la Cbambre s'étant formée en Com-
 mité sur le subside, il fut proposé que le nom-
 bre des forces de terre à employer pour le ser-
 vice de l'année 1750. seroit fixé à 18 mille 857
 hommes y compris 1815 Invalides & les Offi-
 ciers en commission & sans commission. Sur-
 quoi le parti de l'opposition proposa de fixer
 ce nombre à 15 mille 857 hommes seulement ;
 ce qui donna lieu à de vifs & longs débats,
 après lesquels la matiere ayant été mise en déli-
 bération, la premiere proposition passa à l'affir-
 mative par une majorité de 211 voix contre 81,
 & le Comité résolut d'accorder au Roi, la
 somme de 628 mille 250 liv. st. pour l'entre-
 tien desdits 18 mille 837 hommes ; & la somme
 de 236 mille 420 liv. st. pour la dépense &
 l'entretien des forces de Sa Majesté & des garni-
 sons de *Minorque* & de *Gibraltar*, & pour les
 provisions nécessaires à l'entretien des garnisons
 de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Terre Nouvelle*, de *Gi-
 braltar*, & de l'Isle de la *Providence* pour l'année
 1750.

Le 12. Ces diverses sommes furent accordées
 au Roi par les Communes, & de plus une
 de 292 mille 625 liv. sterlings pour l'ordinaire
 de la Marine de l'année 1750, y compris la
 demie paye des Officiers de mer pour la même
 année : Et dans l'assemblée du 15. on prit la ré-
 solution de fixer la taxe sur les terres à 3 shel-
 lings par liv. sterl., ce qui a causé beaucoup de